

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE

---

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Belœil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 27 mai 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande d'une dérogation mineure suivante :

#### **465, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE — ZONES H-316 ET H-317**

##### NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à permettre l'installation de fibre de verre pour un avant-toit, alors que le *Règlement de zonage 1667-00-2011* ne prévoit pas la fibre de verre dans la liste des matériaux autorisés pour les toits.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 27 mai 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil ;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne YouTube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 27 mai 2024, avant le début de la séance :

Ville de Belœil  
Direction des affaires juridiques  
777, rue Laurier  
Belœil (Québec) J3G 4S9

Courriel : [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca)

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 27 mai 2024.

Donné à Belœil, ce 10 mai 2024

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier adjoint

Télécharger l'avis public

